

COMMUNE DE RIANTEC

KERNER
Parcelles section CB n° 178 à 188, 623, 624 et 657

Lotissement
"Les Rives de Kerner"
PA4 - PLAN DE COMPOSITION

LEGENDE

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX
- VOIRIE PARTAGEE
- CHEMIN PIETON
- PLACETTE (pavés drainants)
- STATIONNEMENT
- SERVITUDE DE PASSAGE POUR RESEAUX EP
- ESPACE VERT
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- ARBRE A PLANTER (position indicative)
- ARBUSTE A PLANTER (position indicative)
- ARBRE EXISTANT A PRESERVER
- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
- ENTREE DE LOT (CONSEILLE)
- LIGNE D'ACCROCHE D'UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE OU D'UNE ANNEXE SIGNIFICATIVE RATTACHEE (au moins 6m)
- AIRE DE RETOURNEMENT (conformément fiche technique SDIS 35)
- PRESCRIPTIONS DU PPRL (aléa moyen)
- PRESCRIPTIONS DU PPRL (aléa faible)
- COTATION LOTS
- COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
- COTATION VOIRIE
- AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
- PLATEFORME POUR SYSTEME DE DEFENSE INCENDIE (CITERNE SOUPLE DE 120m3)

ECHELLE 1 /500

Dressé le 04.06.2024

Dressé par BOUSSARD Mélanie

SYSTEME-COORDONNEES

Référence : H24-166



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé
AGENCE D'HENNEBONT
3 avenue Françoise Giroud
56700 HENNEBONT
Tél : 02 97 36 25 02
Email : hennebont@sarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Les surfaces et cotes des terrains destinés à recevoir des constructions et installations sont indicatives sur le plan de composition et définitives après les procédures de bornage et division des lots. Cette légère adaptation au plan cadastral ne nécessite pas de modificatif de lotissement et aucun modificatif du permis d'aménager ne sera à prévoir.

Validé par le Géomètre-Expert